

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Corporation Aurifère Vior inc. (« **Corporation Aurifère Vior** » ou la « **Société** ») considère que la santé et la sécurité de ses employés, de ses partenaires et de la population en général font partie intégrante de l'application de ses cinq valeurs fondamentales : sécurité, respect, diversité, intégrité et efficacité. Corporation Aurifère Vior comprend l'importance de maintenir rigoureusement et d'améliorer continuellement une culture exemplaire en matière de santé et de sécurité.

Dans le cadre de sa politique en matière de santé et de sécurité (la « **Politique** »), Corporation Aurifère Vior s'engage à :

- Protéger la santé et la sécurité de ses travailleurs, de ses partenaires et des communautés environnantes ;
- Se conformer strictement aux lois et règlements en vigueur dans les juridictions où elle exerce ses activités ;
- Mettre en œuvre son système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SGSST) ;
- Évaluer chacune de ses activités en termes d'impacts et de risques potentiels pour les environnements naturel, humain et social, dans un but de prévention et de protection ;
- Élaborer des plans d'action d'urgence afin d'atténuer les effets négatifs d'événements imprévus ;
- Concevoir et utiliser ses installations avec des technologies approuvées et les techniques les plus efficaces afin de minimiser les risques pour l'environnement, la santé et la sécurité des personnes, tout en tenant compte des préoccupations des communautés d'accueil ;
- Offrir aux employés un programme de formation continue afin d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances en matière de santé et de sécurité ;
- Développer en permanence des activités de prévention qui répondent aux normes de l'industrie et sont adaptées aux besoins et à la spécificité de ses lieux de travail ;
- Viser l'amélioration continue en mettant en œuvre son SGSST, en révisant chaque année ses engagements et ses objectifs, en collectant et en analysant des statistiques, en réalisant des audits et en élaborant des plans et des objectifs pour améliorer les performances ; et
- Veiller à ce que les ressources nécessaires - humaines, matérielles et financières - soient disponibles pour promouvoir, planifier et mettre en œuvre cette Politique.

Afin d'atteindre nos objectifs en matière de santé et sécurité, Corporation Aurifère Vior s'attend à ce que :

- Tous les cadres, gestionnaires et superviseurs soient responsables de la promotion et le maintien de notre culture de santé et sécurité et acceptent leur responsabilité dans l'élimination des risques potentiels ;
- Tous les directeurs, cadres et superviseurs soutiennent cette Politique en élaborant, en mettant en œuvre et en maintenant des normes et des protocoles pour atteindre les objectifs de performance et soutenir les activités sur site ;
- Tous les employés, sous-traitants et fournisseurs de biens et services soient responsables de l'exécution de leurs activités conformément à cette Politique ;
- Les enjeux santé et sécurité soient présentés régulièrement au conseil d'administration pour surveiller notre performance, incluant toutes les mesures correctives afin de confirmer que Corporation Aurifère Vior adhère à cette Politique.

Le Comité de Gouvernance et de Rémunération examinera la présente Politique périodiquement, selon qu'il le jugera opportun, et proposera les modifications recommandées au Conseil d'Administration. Toutes les modifications seront portées à l'attention de chaque membre du personnel de Corporation Aurifère Vior dès leur entrée en vigueur.

La présente Politique a été adoptée par le Conseil d'Administration le 13 août 2025 et amendée le 18 mars 2026.